
Discussion du GAC sur la prochaine série du Programme des nouveaux gTLD

Séance 2

Sommaire

Objectif de la séance	p.1	Proposition de la direction sur la ligne d'action du GAC	p.1	Situation actuelle et faits récents	p.2	Principaux documents de référence	p.7
---------------------------------------	-----	--	-----	---	-----	---	-----

Objectif de la séance

Les membres du Comité consultatif gouvernemental (GAC) examineront les enjeux associés à la prochaine série de nouveaux gTLD et évalueront le besoin d'émettre, lors de l'ICANN80, un avis sur les thèmes prioritaires du GAC.

La séance sera consacrée à une discussion du GAC sur le soutien aux candidats, en accordant une attention particulière au Manuel du programme du soutien aux candidats avec notamment un exposé de l'organisation ICANN. Suivra une présentation au GAC sur l'Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT), abordant entre autres les faits récents et prochaines étapes. Les membres du GAC se pencheront également sur un éventuel avis du GAC et texte de communiqué sur les questions prioritaires relatives aux nouveaux gTLD.

Proposition de la direction sur la ligne d'action du GAC

1. Les membres du GAC discuteront du Programme de soutien aux candidats (ASP) en accordant une attention particulière au Manuel ASP et aux prochaines étapes de préparation à la prochaine série de nouveaux gTLD en vue de déterminer la nécessité d'autres actions du GAC à ce stade.
2. Les membres du GAC envisageront toute suite à donner aux décisions/mesures récentes prises par le Conseil d'administration concernant les thèmes prioritaires du GAC, ainsi qu'il est indiqué dans les documents suivants :
 - a. [Décision du Conseil d'administration relative à l'avis du GAC de l'ICANN79](#) (5 mai 2024), en réponse au communiqué de San Juan de l'ICANN79, qui comprend les réponses à l'avis du GAC et le suivi des avis précédents du GAC sur :
 - le Programme de soutien aux candidats (ASP),

- les demandes urgentes de divulgation de données d’enregistrement ;
- b. [Fiche de suivi d’octobre 2023 du Conseil d’administration : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\)](#) (26 octobre 2023), destinées à faciliter l’examen par le Conseil des recommandations, affirmations, affirmations avec modifications, et les directives de mise en œuvre (collectivement, les « Conclusions ») contenues dans le « [Rapport final sur le Processus d’élaboration de politiques relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) » (rapport final) qui étaient énumérées dans la section D « en attente » de la Fiche de suivi de septembre 2023 sur les Procédures pour des séries ultérieures (Fiche de suivi de septembre 2023).
- c. [Fiche de suivi d’octobre 2023 du Conseil d’administration : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\)](#) (10 septembre 2023) (Fiche de suivi de septembre), qui comprend les décisions du Conseil sur les recommandations en attente du Groupe de travail du PDP SubPro, publiées en septembre. Notons que cette fiche de suivi ne remplace pas celle de mars 2023, mais doit être examinée parallèlement à cette dernière pour une image complète des décisions du Conseil d’administration.
- d. [Fiche de suivi d’octobre 2023 du Conseil d’administration : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\)](#) (16 mars 2023) (Fiche de suivi de mars), destinée à faciliter l’examen par le Conseil des recommandations, affirmations, affirmations avec modifications, et directives de mise en œuvre (collectivement, les « Conclusions ») contenues dans le « [Rapport final sur le Processus d’élaboration de politiques relatif aux Procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) » (Rapport final). La fiche de suivi comprend des décisions du Conseil d’administration sur :
 - les conclusions qu’adopte le Conseil d’administration ;
 - les conclusions qu’adopte le Conseil d’administration ;
 - les conclusions qu’adopte le Conseil d’administration avec des clarifications approuvées par le conseil de la GNSO ; et
 - les recommandations que le Conseil d’administration n’adopte pas pour le moment.

Situation actuelle et faits récents

Dans sa [résolution](#) du 16 mars 2023, le Conseil d’administration de l’ICANN a enjoint à l’organisation ICANN de commencer la mise en œuvre de toutes les conclusions du rapport final, détaillées dans la section A de la « [Fiche de suivi sur le PDP consacré aux procédures ultérieures](#) » (Fiche de suivi de mars), et de mettre à disposition les ressources nécessaires à l’ouverture réussie, en temps voulu, de la prochaine série de nouveaux gTLD. Le Conseil d’administration a approuvé quatre-vingt-dix-huit (98) recommandations du Rapport final sur le Processus d’élaboration de politiques consacré aux procédures ultérieures pour de nouveaux gTLD et a marqué les trente-huit (38) restantes comme étant « en attente ».

En outre, le Conseil d'administration a demandé à l'organisation ICANN de lui remettre un plan complet de mise en œuvre, au plus tard le 1er août 2023, lequel inclurait un plan de travail, assorti d'informations pertinentes pour le flux de développement de l'infrastructure, ainsi que d'échéances et de la liste des besoins en ressources envisagées pour annoncer l'ouverture de la nouvelle série de gTLD. L'organisation ICANN a livré le [plan de mise en œuvre](#) pour l'ouverture de la prochaine série de candidatures aux nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) et le Conseil d'administration, dans sa [résolution](#) approuvée le 27 juillet 2023, a accusé réception du plan et enjoint à l'organisation ICANN de lui fournir des mises à jour périodiques sur les progrès de celle-ci dans la mise en œuvre du programme, ainsi que de continuer à préparer des informations, à l'intention du Comité de finances du Conseil d'administration, sur les demandes périodiques de financement de la mise en œuvre, à mesure que celle-ci avance et franchit les étapes définies. Le 24 mai 2024, l'organisation ICANN a publié une [mise à jour sur l'état d'avancement](#) de la prochaine série du programme des nouveaux gTLD. Au moment de la rédaction du présent document, l'organisation ICANN est en train de finaliser un plan de mise en œuvre actualisé qui sera communiqué à la communauté de l'ICANN en juin 2024.

Le Conseil d'administration a engagé une interaction avec le conseil de la GNSO sur les points marqués comme « en attente », à la suite de laquelle, le 5 septembre 2023, le conseil de la GNSO a transmis au Conseil d'administration la [Déclaration de clarification du conseil de la GNSO sur les Recommandations en attente concernant les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) (Déclaration de clarification). Élaborée par la petite équipe SubPro du conseil de la GNSO, cette déclaration vise à répondre aux préoccupations du Conseil d'administration concernant les Conclusions en attente. Le conseil de la GNSO a noté que la Déclaration de clarification est à lire comme un complément aux recommandations énoncées dans le rapport final et considérée conjointement aux Conclusions aux fins de la mise en œuvre et de l'exécution de la prochaine série du Programme de nouveaux gTLD.

À la suite du communiqué du GAC de l'ICANN77, des préoccupations exprimées par le GAC au sujet du thème 30 du Rapport final du Processus d'élaboration de politiques consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (Rapport final du PDP SubPro), ainsi que de l'avis et de l'alerte précoce du GAC, une [discussion](#) a été engagée entre ce dernier et le Conseil d'administration le 28 juillet 2023. Le GAC et le Conseil d'administration ont également abordé cette question lors de la [réunion](#) du Groupe chargé des interactions entre le Conseil d'administration et le GAC (BGIG), le 20 septembre 2023.

En septembre 2023, le Conseil d'administration de l'ICANN a publié plusieurs documents d'intérêt pour le GAC concernant les nouveaux gTLD. Les sections pertinentes de ces documents sont résumées ci-dessous pour faciliter la consultation par les membres du GAC.

Le 10 septembre 2023, le Conseil d'administration de l'ICANN a publié sa [Fiche de suivi de septembre 2023 : PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures](#). Il s'agit d'une fiche de suivi actualisée du Conseil d'administration sur les recommandations du Groupe de travail du PDP SubPro marquées comme « en attente » dans la résolution du Conseil du 16 mars 2023.

Le 10 septembre 2023, le Conseil d'administration a également publié la [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur l'avis du GAC de l'ICANN77](#). Il y décrit les décisions qu'il a adoptées à la lumière de l'avis du GAC de l'ICANN77.

Enfin, le 21 septembre 2023, le Conseil d'administration a publié la [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur les Questions d'importance du GAC pour l'ICANN77](#). Il y énonce ses commentaires et décisions sur les questions d'importance du GAC pour l'ICANN77 suite à l'interaction qu'il a eue avec ce dernier sur ce sujet.

Le 26 octobre 2023, le Conseil d'administration a publié la [Fiche de suivi d'octobre 2023 du Conseil d'administration : Procédures ultérieures \(PDP SubPro\)](#), où il détaille ses décisions sur les recommandations en attente du Rapport final du Groupe de travail du PDP SubPro.

1. Questions d'intérêt pour le GAC relatives aux politiques concernant la prochaine série de nouveaux gTLD

Les membres du GAC souhaiteront peut-être examiner en détail la [Fiche de suivi d'octobre 2023 du Conseil d'administration : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\)](#) et la [Décision du Conseil d'administration sur l'avis du GAC de l'ICANN79](#) (5 mai 2024), émise en réponse au communiqué de San Juan de l'ICANN79, pour déterminer le besoin d'une action du GAC lors de l'ICANN80, soit par un dialogue avec le Conseil d'administration de l'ICANN lors de la réunion bilatérale GAC/Conseil d'administration et/ou par l'émission d'un avis du GAC au Conseil d'administration.

Avant l'ICANN79, le Conseil d'administration a demandé à la Présidente et directrice générale par intérim de l'ICANN, ou à son/ses représentant(s), de lancer et faciliter une consultation de la communauté au niveau du Conseil d'administration avant d'entamer la mise en œuvre des engagements volontaires des opérateurs de registre/engagements d'intérêt public, laquelle devrait se terminer au plus tard pendant l'ICANN79. Le but de cette consultation est de s'assurer que le [cadre](#) de mise en œuvre de ces recommandations reste conforme aux statuts constitutifs de l'ICANN. Cette consultation de la communauté devrait informer et faciliter le travail d'élaboration du Guide de candidature, que mène l'organisation ICANN en concertation avec l'Équipe de révision de la mise en œuvre SubPro. Les membres du GAC ont participé à la Séance plénière de la communauté sur les PIC/RVC lors l'ICANN79, et ont ensuite fourni des [contributions](#) au Conseil d'administration dans le cadre de la consultation du 2 avril 2024.

Dans leurs retours au Conseil d'administration, les membres du GAC ont rappelé le communiqué de l'ICANN79 dans lequel le GAC faisait remarquer que « *les modifications aux statuts fondamentaux devraient être examinées avec soin, et qu'une modification ne devrait avoir lieu que si la communauté de l'ICANN l'estime nécessaire* ». Sur la base des contributions au processus de consultation, les membres du GAC ont signalé qu'il ne semble pas y avoir de soutien consensuel au sein de la communauté de l'ICANN pour une modification des statuts constitutifs. Le GAC estime qu'il n'existe pas d'éléments suffisants, à ce stade, pour justifier une modification fondamentale des statuts qui permette explicitement l'application de restrictions au contenu. Parallèlement, les préoccupations du GAC concernant l'applicabilité des PIC/RVC n'ont pas été levées ; le GAC poursuivra donc l'examen de solutions possibles à cette importante question.

2. Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT)

L'équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) des procédures pour des séries ultérieures a commencé ses travaux en mai 2023 et devrait rédiger le prochain Guide de candidature en vue de la prochaine série de nouveaux gTLD. Le GAC a désigné un représentant et un suppléant pour participer au processus, contribuer à l'IRT et faire rapport, au comité élargi, sur les domaines d'importance pour le GAC. Les membres du GAC désignés pour participer à l'IRT sont les suivants : Canada (représentant) et Royaume-Uni (suppléant). En octobre 2023, l'organisation ICANN a présenté à l'équipe de révision un [Plan de mise en œuvre](#) actualisé pour commentaires. Ce plan intègre les 98 recommandations du rapport final du groupe de travail du PDP SubPro et adopte une approche progressive prenant en compte divers facteurs, dont la disponibilité des ressources internes et des SME et les liens interdépendants entre les différentes pistes. Actuellement, le plan de mise en œuvre prévoit un délai de 15 à 24 mois pour la rédaction du Guide de candidature, avec l'appui de l'IRT ; le Guide devrait donc être publié au plus tard en décembre 2025.

Le 1er février 2024, l'IRT a publié une [première procédure de commentaire public](#) qui s'inscrit dans une série de procédures visant à recueillir les contributions de la communauté de l'ICANN sur le texte proposé du Guide de candidature pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD. Le GAC n'a pas apporté de contribution collective à cette procédure.

Dans cette première procédure, l'organisation ICANN a publié les sections préliminaires suivantes du Guide :

- Cadre de prévisibilité (sur la base des conclusions du thème 2 du Rapport final) ;
- Code de conduite et lignes directrices sur les conflits d'intérêts (sur la base des conclusions du thème 8 du Rapport final) ;
- Processus relatif aux conflits d'intérêts pour les fournisseurs et les sous-traitants (sur la base des conclusions du thème 8 du Rapport final) ;
- Liberté d'expression du candidat (sur la base des conclusions du thème 10 du Rapport final) ;
- Acceptation universelle (sur la base des conclusions du thème 11 du Rapport final) ;
- Noms réservés et bloqués (sur la base des conclusions du thème 21 du Rapport final) ;
- Noms géographiques.

Depuis l'ICANN79, quatre nouveaux thèmes ont été discutés par l'IRT :

- Communications (thème 13 du Rapport final) ;
- Génériques fermés (thème 23 du Rapport final) ;
- IDN (thème 25 du Rapport final) ;
- Procédures de règlement de litige après délégation (thème 33 du Rapport final).

En tout, dix commentaires publics sur le texte proposé pour les sections préliminaires du Guide de candidature ont été formulés, et ce, par des parties prenantes de diverses parties de la communauté. Ces contributions, pour la plupart, considéraient le texte proposé comme conforme

aux conclusions du [Rapport final du Processus d'élaboration de politiques consacré aux procédures ultérieures pour de nouveaux gTLD \(SubPro\)](#) (Rapport final). Ont également été formulées des suggestions de modification ou de clarification du libellé sur certains sujets. Tous les commentaires publics reçus seront soigneusement examinés par l'organisation ICANN et toute modification à apporter au texte proposé fera l'objet d'un examen par l'Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) SubPro.

Il est possible de consulter le rapport de synthèse des commentaires publics (avril 2024) [ici](#).

La prochaine tranche de sujets devrait être publiée pour la deuxième procédure de commentaire public en septembre 2024.

D'autres informations émanant de l'IRT, ainsi que les enregistrements des réunions et d'autres documents connexes, sont disponibles [ici](#).

3. Programme de soutien aux candidats

Le Programme de soutien aux candidats est une initiative mise au point dans le cadre du Programme des nouveaux gTLD de l'ICANN et ayant pour vocation de rendre la candidature à un nouveau gTLD ou l'exploitation d'un registre plus accessible à des candidats qui, autrement, ne pourraient pas y accéder en raison de contraintes financières et de ressources. Il s'adresse aussi bien aux candidats aux gTLD à la recherche d'un soutien financier qu'à ceux qui recherchent un soutien non financier (le soutien non financier peut consister en une aide à la préparation de la candidature). Ce sujet suscite un vif intérêt de la part des gouvernements. En effet, les membres du GAC ont émis un avis au Conseil d'administration sur le sujet de l'ASP lors de l'ICANN79 et lors de l'ICANN77.

Un sous-groupe de l'IRT est chargé d'élaborer le **Manuel du Programme de soutien aux candidats**, et les membres du GAC suivent ce processus et y contribuent très activement. Ce sous-groupe a publié une [version préliminaire du Manuel ASP](#) pour commentaires publics, procédure à laquelle le GAC a soumis une [réponse collective](#) en avril 2024. Ce manuel offre un guide pratique sur la demande de soutien et renseigne sur les dates limites pour la réception des demandes, les critères d'éligibilité, les démarches à suivre et les modalités d'évaluation. Il s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie l'ICANN pour mettre en œuvre les recommandations en matière de politiques relatives au Thème 17 : Soutien aux candidats du [Rapport final du Processus d'élaboration de politiques consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#), et tient compte de l'examen en cours par le Conseil d'administration des orientations fournies par le [Processus d'orientation de la GNSO relatif au soutien aux candidats](#). Dans son avis de l'ICANN79, le GAC a par ailleurs demandé une stratégie de communication et de sensibilisation ainsi qu'un plan financier pour l'ASP. Le plan financier n'a pas encore été publié, et le GAC se penche actuellement sur le plan de sensibilisation et d'engagement. Le GAC s'est également concerté avec diverses parties de la communauté de l'ICANN pour examiner le développement de l'ASP, notamment en adressant récemment une [lettre conjointe](#) avec l'ALAC au Conseil d'administration de l'ICANN.

4. Site Web de la prochaine série

Le [site Web](#) du Programme des nouveaux gTLD a été mis en service au lendemain de l'ICANN79. Il devrait constituer une source centrale de renseignements pour la communauté de l'ICANN ainsi que pour les candidats actuels et futurs aux nouveaux gTLD. Il contient des informations sur le programme, des outils et des ressources pour les candidats, des mises à jour sur l'état d'avancement du programme et des données sur les séries spécifiques (par exemple, 2012 vs la prochaine série). Cette première version du site fournit des détails et des informations sur le [Programme d'évaluation des fournisseurs de services de registre \(RSP\)](#) ainsi que sur le [Programme de soutien aux candidats](#).

Principaux documents de référence

- [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur les questions d'importance pour le GAC de l'ICANN78 \(9 mai 2024\)](#)
- [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur l'avis du GAC de l'ICANN79 \(5 mai 2024\)](#)
- [Version préliminaire du Manuel de soutien aux candidats à la prochaine série du Programme des nouveaux gTLD \(12 février 2024\)](#)
- [Décision du Conseil d'administration sur l'avis du GAC de l'ICANN78 \(21 janvier 2024\)](#)
- [Aperçu des analyses des coûts et des bénéfices d'une prochaine série du programme des nouveaux gTLD \(22 janvier 2024\)](#)
- [Recommandation du Rapport final du processus d'orientation de la GNSO \(GGP\) relatif au soutien aux candidats \(8 décembre 2023\)](#)
- [Cadre de mise en œuvre des engagements des opérateurs de registre quant au contenu pour la prochaine série du Programme des nouveaux gTLD \(5 décembre 2023\)](#)
- [Communiqué du GAC de Hambourg de l'ICANN78 \(30 octobre 2023\)](#)
- [Fiche de suivi d'octobre 2023 du Conseil d'administration : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\) \(26 octobre 2023\)](#)
- [Fiche de suivi de septembre 2023 du Conseil d'administration : Procédures pour des séries ultérieures – 10 septembre 2023](#)
- [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur l'avis du GAC de l'ICANN77 \(10 septembre 2023\)](#)
- [Fiche de suivi du Conseil d'administration sur les questions d'importance pour le GAC de l'ICANN77 \(21 septembre 2023\)](#)
- [Fiche de suivi : Procédures pour des séries ultérieures \(PDP SubPro\) – 16 mars 2023](#)

- [Communiqué du GAC de l'ICANN77](#) – 20 juin 2023
- [Évaluation de la conception opérationnelle relative aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) – 12 décembre 2022
- [Commentaire collectif consensuel du GAC](#) (1er juin 2021) sur les Conclusions finales de la GNSO sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, soumises à l'examen du Conseil d'administration de l'ICANN.
- [Rapport final du Groupe de travail chargé du PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) – 1er février 2021

Informations complémentaires

- Document d'information du GAC relatif aux politiques sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD : <https://gac.icann.org/briefing-materials/public/gac-policy-background-new-gtlds-subsequent-rounds.pdf>

Gestion des documents

Titre	Document d'information sur la séance du GAC de l'ICANN80 – Nouveaux gTLD
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et du public (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : le 27 mai 2024